

si nous sommes obligés d'écrire leur nom sur leurs exemplaires. Voici maintenant les exceptions à cette règle. Les agents qui se chargent de distribuer eux-mêmes les *Annales*, et qui ont de sept à cinquante abonnements, ne paient pour chaque abonné, que 30 centins ; ceux qui en ont de cinquante à cent, ne paient que 28 centins. Quant à ceux qui ont cent abonnés et au-delà, ils ne paient que 25 centins. Ceux qui ont une douzaine ou plusieurs douzaines, ont droit à la treizième copie, comme prime.

Nous avertissons que tous les abonnements commencent en avril. Les personnes, abonnées en d'autre temps, doivent nous en donner avis. Nous leur expédierons les Nos. nécessaires pour compléter l'année où elles se sont abonnées.

Pour les abonnements nouveaux, il faut écrire *très lisiblement, très exactement et très complètement* l'adresse.

M. L. F. Trudel, ancien libraire, est nommé agent pour la ville de Québec

—000—

MANDEMENT

de MONSEIGNEUR E. - A. TASCHEREAU, archevêque
de Québec, sur l'élection de Notre Saint-
Père le Pape Léon XIII.

ELZEAR-ALEXANDRE TASCHEREAU,

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique,
Archevêque de Québec, Assistant au Trône Pon-
tifical,